



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 FÉVRIER 2016 à 18 HEURES 30**

Date de convocation : 19 février 2016  
Nombre de Membre en exercice : 11  
Nombre de Membre présents : 9  
Nombre de votants : 10

*L'an deux mille seize, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHABERT Gérard, Maire, dans la salle du conseil municipal.*

*Présents : Mme BAGNARD Florence, MM. CHABERT Gérard, CHARLES Claude, CHAUFFARD Benoit, CLÉRIOT Jean-Pierre, Mmes LANDRE Mélanie, NAULOT Patricia, MM. MURER Alain, RENAULT Éric,  
Absent excusé : M. BONTÉ Gérard (donne pouvoir à Mme BAGNARD Florence)  
Absent : M. AMIOT Bruno,*

Le nombre de conseillers présents étant de neuf, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire déclare donc la présente séance ouverte à 18 h 30.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.212.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme LANDRE Mélanie, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Délibération n°2016/01 – PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal)**

M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, en date du 16 décembre 2015, a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

M. le Maire explique que ce projet implique un investissement personnel important car de nombreuses réunions seront organisées. Il est impératif qu'une deuxième personne soit nommée comme référent (en plus de Monsieur le Maire, désigné d'office) afin de partager la charge de travail liée à ce projet.

Après discussion, aucune personne ne souhaite s'engager.

Le Conseil municipal estime que le PLUI est complexe et qu'il est préférable d'organiser une réunion d'informations avant de délibérer sur l'élaboration d'un PLUI.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal OPTÉ pour l'organisation d'une réunion d'informations afin de concerter les habitants de GIVRY.*

**Délibération n°2016/02 – Désignation de deux délégués pour la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**

M. le Maire expose à l'assemblée que suite au transfert de la compétence « GEMAPI » (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) la désignation de deux délégués afin de représenter notre commune lors des prochaines réunions a été demandée. Il s'agit de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant dans le cas où le premier serait empêché.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal DÉSIGNE les deux délégués :*  
*- Monsieur Claude CHARLES comme délégué titulaire,*  
*- Monsieur Benoit CHAUFFARD comme délégué suppléant.*



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 FÉVRIER 2016 à 18 HEURES 30**

**Délibération n°2016/03 – Indemnités des élus**

M. le Maire rappelle que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des élus impose aux élus des communes de moins de 1000 habitants de toucher l'intégralité de leurs indemnités. Depuis le renouvellement du conseil municipal en 2014, les indemnités sont perçues de la manière suivante :

- Le Maire : 15 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- le 1<sup>er</sup> adjoint : 6.60 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- le 2<sup>ème</sup> adjoint : 4.75 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- le 3<sup>ème</sup> adjoint : 4.75 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

M. le Maire, afin de ne pas nuire au budget de la commune, refuse le taux maximum de 17 % et propose l'attribution des indemnités suivante :

- Le Maire : 15 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- le 1<sup>er</sup> adjoint : 6.60 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- le 2<sup>ème</sup> adjoint : 6.60 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- le 3<sup>ème</sup> adjoint : 6.60 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

*Après en avoir délibéré et à la majorité (8 pour, 2 contre : Mme BAGNARD et M. BONTÉ), le Conseil Municipal, ACCEPTE cette nouvelle proposition avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016.*

**Délibération n°2016/04 – Rémunération de la secrétaire de mairie**

M. le Maire explique au Conseil municipal qu'il sollicite l'augmentation de la rémunération de la secrétaire de mairie compte-tenu de son investissement personnel.

Les indices actuels sont : brut 506, majoré 436. Les nouveaux indices seront : brut 543, majoré 462.

*Après en avoir délibéré et à la majorité (8 pour, 2 abstention : Mme BAGNARD et M. BONTÉ), le Conseil Municipal, ACCEPTE cette nouvelle proposition avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016.*

**Délibération n°2016/05 – Projet columbarium**

M. le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs demandes de caveaux ont été formulées en mairie. Il présente le projet que l'ancien conseil avait reçu afin de demander au Conseil municipal si le Maire peut entreprendre des démarches afin de créer un espace cinéraire à Givry. Des devis seront demandés et présentés lors d'un conseil ultérieur.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal ACCEPTE ce projet.*

**Questions et informations diverses.**

- ❖ M. le Maire fait part de l'avancée des travaux de l'école. La porte a été posée cette semaine et les travaux de plomberie effectués.

*Monsieur CLÉRIOT quitte la séance à 19 h 30.*

- ❖ M. le Maire informe que l'entretien des bornes et des poteaux incendie est en cours.
- ❖ M. MURER rappelle que nous devons reprendre contact avec le SDEY afin de préparer un dossier pour la mise en sécurité de l'éclairage public du quartier de la gare.
- ❖ M. le Maire informe les conseillers que nous avons reçu le matin même un mail de la SNCF concernant l'installation signalétique routière des points d'arrêts au niveau de la gare de Sermizelles. Le problème de la voiture épave est enfin relayé auprès de la SNCF : un courrier au Consulat d'Angleterre avait été envoyé en 2014.



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 FÉVRIER 2016 à 18 HEURES 30**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 45

CHABERT Gérard	CHAUFFARD Benoit	LANDRE Mélanie
NAULOT Patricia	CLÉRIOT Jean-Pierre	BONTÉ Gérard <i>Absent excusé (pouvoir à Madame BAGNARD)</i>
MURER Alain	RENAULT Éric	BAGNARD Florence
AMIOT Bruno <i>Absent</i>	CHARLES Claude	